

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT
SEANCE N° 2016.04 DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme FERNANDEZ Consuelo, M. LOUPRET Yves, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, Mme MAUVEZIN Françoise, M. LAGARDELLE Gilles, Mme PALOMINO Hélène, M. MANSE Jean-Luc, OLALLA Anne-Marie, Mme VILANOVA Carmen, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. MATUT Pascal, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

PROCURATIONS : M. CHAMPAGNE Sylvain à Mme VILANOVA Carmen ; Mme SANSOULET Monique à Mme MAUVEZIN Françoise ; M. MAZET Serge à M. BEZ Bernard.

ABSENT : M. IBORRA François.

SECRETARE DE SEANCE : M. LOUPRET Yves.

Compte-rendu de la séance du 8 juin 2016 : M. LARROUY demande la modification de son prénom. Adopté à l'unanimité.

EDUCATION NATIONALE – CONVENTION A.V.S.

M. LE MAIRE : « Je laisse M. LOUPRET présenter cette délibération. »

M. LOUPRET présente la délibération.

Voté à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DES HAUTES PYRENEES

Mme VILANOVA : « Cela concerne qui ? »

M. LOUPRET : « Tout agent ouvrant droit à une assurance chômage (contrats aidés, contractuels...) non couvert par Pôle Emploi. »

M. SONNEVILLE : « Ce n'est pas Pôle Emploi qui assure cela ? »

M. LOUPRET : « Non, pas obligatoirement. »

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Mme RIVALETTO présente la délibération.

M. SONNEVILLE : « Peut-on faire appel à des prestataires extérieurs ? »

M. LE MAIRE : « Maintenant, nous sommes obligés de prendre une telle délibération. Nous faisons d'ailleurs déjà appel à des prestataires extérieurs. »

Voté à l'unanimité.

FIXATION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme RIVALETTO présente la délibération.

M. SONNEVILLE : « Pourquoi parfois 50% et pour d'autres 100% ? »

M. LE MAIRE : « C'est fixé en fonction du nombre d'agents qui seront amenés à être promus. »

Mme RIVALETTO : « Le choix des promotions se fait en fonction de l'évaluation des agents et du fait qu'ils aient présenté ou non un concours administratif. »

Vote à l'unanimité.

SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Mme RIVALETTO présente la délibération.

Voté à l'unanimité.

SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Mme RIVALETTO présente la délibération.

Voté à l'unanimité.

SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ATSEM 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Mme RIVALETTO présente la délibération.

Voté à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Voté à l'unanimité.

PROPOSITION D'ASSIETTE DE COUPES – EXERCICE 2017

211

M. LE MAIRE présente la délibération.
Voté à l'unanimité.

MARCHE « CŒUR DU VILLAGE » : AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE 2

M. BEZ présente la délibération.
Mme SCHNEIDER : « Les montants représentent uniquement le plan d'eau. »
M. LE MAIRE : « Ce sont les chiffres de l'ancienne version. Il s'agit d'affermir la dernière tranche. »
M. SONNEVILLE : « Je suis surpris car je n'ai aucune information. Vous nous présentez un schéma en nous demandant de voter alors que nous n'avons pas d'information. »
M. LE MAIRE : « Pour l'instant il s'agit de finir les travaux. Les travaux seront modifiés comme vu avec les riverains. »
M. SONNEVILLE : « Pour l'instant nous n'avons pas vu de plans ni de schémas concernant ces dossiers. »
M. LE MAIRE : « Cette dernière tranche a été présentée au Bureau Municipal et en Commission Travaux et Urbanisme ».
Mme VILANOVA : « Effectivement, on nous a présenté un projet, mais il reste encore des choses à valider. Rien n'est inscrit dans le marbre. »
M. LE MAIRE : « Effectivement, nous avons tenu compte des remarques des riverains et avons abandonné le projet de plan d'eau initial. »
M. BEZ : « L'affermissement de la tranche n'est qu'une démarche administrative. Je l'ai peut-être mal présentée. Le projet final sera travaillé en Commission. »
M. DELMAS : « Les chiffres présentés sont les chiffres d'il y a 4 ans. Les chiffres au final seront sûrement différents. »
M. SONNEVILLE : « Je n'ai pas été convié à la réunion au cours de laquelle le projet a été présenté. »
M. LE MAIRE : « Nous allons vérifier si la convocation a été présentée. »
M. BEZ, après vérification, confirme que M. SONNEVILLE a bien été destinataire du mail l'invitant à la réunion.
Voté à la majorité (pour : 19, abstentions : 3).

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET GENERAL

M. DELMAS présente la délibération.
M. SONNEVILLE : « Les travaux faits sur la chapelle n'étaient pas prévus ? »
M. LE MAIRE : « Non, ce n'était pas prévu car les travaux devaient être couverts par les dons à une association, mais il manquait quelques financements. »
M. SONNEVILLE : « Il n'est pas normal que l'on mette autant d'argent dans une chapelle. »
M. LE MAIRE : « Vous êtes libre de votre appréciation, mais la chapelle fait partie du patrimoine communal. »
M. SONNEVILLE : « Est-il prévu que cette chapelle soit classée Monument Historique ? »
M. LE MAIRE : « Oui et les travaux ont servi également à cela. »
Voté à la majorité (pour : 19, abstentions : 3).

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES

M. DELMAS présente la délibération.
Voté à la majorité (pour : 19, abstentions : 3).

ENGAGEMENT D'ACHAT DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

M. LE MAIRE : « La clinique de Piétat étant en situation délicate, la société qui gère cette clinique a souhaité candidater à l'appel à projet de création d'un EHPAD. D'autre part, certains propriétaires souhaitent une modification du P.L.U.. La société immobilière demande une délibération pour confirmer la revente du terrain, après, par la Commune. Il reste tout de même des inconnues car nous n'avons ni le métrage du terrain ni l'estimation des Domaines. »
Voté à l'unanimité.

ENGAGEMENT DE VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

M. LE MAIRE : « Au cas où le terrain cité dans la délibération précédente ne pourrait être acheté (non possibilité de modifier le P.L.U.) il y aurait la possibilité de se rabattre sur le terrain communal à l'Est de la salle des fêtes. »
Mme VILANOVA : « Quelle est la surface de ce terrain ? »
M. LE MAIRE : « 4 800 m². La société immobilière souhaiterait 5 000 m². L'autre terrain mesurait 8 000 m². Un architecte paysager a donné son avis. »
Voté à l'unanimité.

EXTENSION DU RESEAU ERDF EN VUE DE LA REALISATION DE DOUZE LOTS A BATIR PAR L'OPH 65

M. DELMAS présente la délibération.
M. LE MAIRE : « Cette extension aura un coût. Mais si on ne fait pas cette extension, le projet ne pourra pas voir le jour. »
Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé à 19H35.

QUESTIONS DIVERSES

Mme SCHNEIDER : « Je me pose des questions sur l'avenir de la Poste à Barbazan-Debat. »

M. LE MAIRE : « J'ai été mis devant le fait accompli sur le fait que la Poste serait fermée le matin faute de personnel. Je dois recevoir les responsables de la Poste dans huit jours : je ne céderai rien car nous avons accepté des concessions jusque-là. Nous devons engager les habitants de Barbazan à manifester leur mécontentement. »

La séance est levée à 19h45.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PÉDEBOY	Jean-Christian		MANSE	Jean-Luc	
RIVALETTO	Claudine		OLALLA	Anne-Marie	
BEZ	Bernard		CHAMPAGNE	Sylvain	VILANOVA Carmen
FERNANDEZ	Consuelo		SANSOULET	Monique	MAUVEZIN Françoise
LOUPRET	Yves		MAZET	Serge	BEZ Bernard
RODRIGUEZ	Rose-Marie		VILANOVA	Carmen	
DELMAS	Claude		LARROUY	Michel	
POUYENNE- VIGNAU	Régine		DARRÉ	Michèle	
IBORRA	François	Absent	MATUT	Pascal	
MAUVEZIN	Françoise		SONNEVILLE	Didier	
LAGARDELLE	Gilles		SCHNEIDER	Christianne	
PALOMINO	Hélène				

